

## Résumé de la rencontre du 19 mai 2021.

Concernant le projet de loi 31, des présentations concernant les nouveaux actes pouvant être fait par les pharmaciens ont été présenté aux médecins dans certains GMF. Il serait intéressant que tous les pharmaciens en GMF de la région fassent cette présentation dans leur clinique.

Les membres du CRSP déplorent qu'il n'y ait pas de corridor de services prévu pour les patients orphelins. Nous demandons à la direction du CISSSAT d'étudier ce dossier afin d'augmenter l'efficience des services.

Le CRSP aimerait uniformiser les services des ATIVAD. Chaque pharmacie de la région sera contactée pour discuter des problématiques qu'elle rencontre avec ces services

Concernant l'espace Pharmacie sur le site web du CISSSAT, les membres du CRSP vont travailler à l'améliorer afin de s'assurer que toutes les informations pertinentes s'y retrouvent. L'objectif étant de cesser l'envoi par courriel des informations aux pharmaciens de la région et plutôt de les retrouver sur le site web.

Nous discutons de la possibilité d'organiser une rencontre annuelle avec tous les pharmaciens de la région afin de leurs faire part des travaux du CRSP. Si vous avez des commentaires ou sujets dont vous désirez discuter lors de cette rencontre, nous vous invitons à les transmettre par courriel au [08\\_cierrat\\_comite\\_pharmacie@ssss.gouv.qc.ca](mailto:08_cierrat_comite_pharmacie@ssss.gouv.qc.ca).

Un communiqué de la direction du CISSSAT nous a informé que le département d'oncologie de Vald'Or ne prendrait pas en charge des nouveaux patients. Ces nouveaux patients seront référés au département d'oncologie de Rouyn-Noranda ou d'Amos. Les membres du CRSP considèrent que cette situation est inacceptable pour ces patients vulnérables qui auront à se déplacer pour recevoir les soins. Nous tenons à rappeler aux pharmaciens communautaires qu'ils peuvent orienter les patients qui se plaignent de la situation au commissaire aux plaintes du CISSSAT dont l'information se retrouve sur le site web <https://www.cierrat-at.gouv.qc.ca/question-commentaire-plainte/>.

### Comment formuler une plainte

Vous pouvez déposer une plainte en personne, par téléphone, par courriel ou par la poste. Le formulaire peut être téléchargé et acheminé au bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services selon les coordonnées ci-dessous:

#### Bureau de la commissaire aux plaintes et à la qualité des services

CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

1, 9<sup>e</sup> Rue, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

Téléphone: 1 888 764-5531

Courriel : [cierrat.info.plaintes@ssss.gouv.qc.ca](mailto:cierrat.info.plaintes@ssss.gouv.qc.ca)

**La prochaine rencontre du CRSP se tiendra le 15 septembre 2021.**

Les membres du CRSP